



Plainte "menace" téléphonique service contentieux

Par **kittypaint67**, le **06/05/2011** à **12:51**

Bonjour,

ma soeur ayant des problèmes avec un service contentieux pour le paiement d'une dette d'un crédit, j'ai voulu l'aider en leur téléphonant. J'ai fait cela car la personne refusait de lui parler et lui raccrochait à chaque fois au nez, alors que ma soeur voulait mensualiser sa dette. Cette personne m'a parlé avec une voix très hautaine, m'expliquant que le dossier était passé au tribunal.... J'ai réexpliqué que je ne voulais que savoir pourquoi ils refusaient la mensualisation. Elle n'a pas voulu m'écouter et m'a coupé. Je me suis donc énervée et ai crié dans le téléphone en disant "je sais que je ne suis pas (ma soeur), mais je vous appelle car vous refusez de lui parler et lui raccrochez toujours au nez" (assez fort c'est vrai). Cette personne m'a répondu "que je devrais penser à prendre des calmants" et m'a raccroché au nez.

Deux minutes plus tard, on nous appelle sur le fixe (avant c'était le portable), c'est mon autre soeur qui a décroché (17 ans, moi j'en ai 27), on lui a juste dit "une plainte vâ être déposée pour menace téléphonique à la gendarmerie untel contre Mlle... avec demande de dommages et intérêts", et raccroché sans qu'elle puisse répondre.

Bref j'ai rappelé, pareil, on ne veut pas me répondre, on me dit que la plainte est en cours et que ça ne me regarde pas, que je n'avais pas à hurler... et rebelote je dois prendre des plantes...

En somme, désolée de la longueur du message, mais ma question est simple : est-ce que je risque quelque chose ??? (la conversation a été enregistrée bien sûr, mais à part le ton, je n'ai pas proféré d'insultes)

Merci de me renseigner...